

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 228

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fr. 10. Il a été souscrit par 726 personnes: 21 bons à fr. 100; 46 bons à fr. 50; 954 bons à fr. 10; au total: fr. 13.940, soit environ le 46 1/2 % du capital de garantie.

* * *

Les entrées payantes se sont élevées au total de 26.328, soit 15.083 entrées à fr. 1,—, 7761 entrées à fr. 0,50, 3484 entrées à fr. 0,25 et 0,30. Ce dernier chiffre est celui des élèves des écoles venues visiter l'Exposition avec leurs maîtresses de classe et représente 93 classes de jeunes filles des écoles primaires, secondaires, et des cours professionnels de Genève, 5 orphelinats genevois, l'Ecole normale de jeunes filles de Sion, une école de Nyon, l'Ecole Vinet de Lausanne, et deux classes d'Annemasse et de St-Julien.

CORRESPONDANCE

N. D. L. R. — *La lettre qui suit vous est malheureusement parvenue alors que notre dernier numéro était déjà mis en pages, et le retard apporté à sa parution, sans lui enlever rien de son intérêt, nous oblige à rappeler à nos lecteurs le triste fait qui a ému l'opinion publique à Genève en janvier: un infanticide commis par une jeune domestique abandonnée par son ami, dont le nom était resté inconnu, et qui, devant l'indignation manifestée dans la presse, a fini par se dénoncer — mais avec les réserves qui justifient les réflexions de notre correspondante.*

Tristes réflexions

« M. ... s'est présenté spontanément devant M. Foex, juge d'instruction, et a déclaré qu'il avait eu des relations avec la jeune ... arrêtée pour infanticide. Cependant M. ... a ajouté qu'il n'acceptait pas le reproche d'avoir abandonné la jeune femme, cette dernière n'ayant pas eu une conduite irréprochable. »

(Journal de Genève du 17 janvier 1925.)

Quelques mots; peu de chose. Mais cela suffit pour mettre en évidence, encore une fois, la théorie de la double morale.

Que la jeune mère soit condamnable pour l'acte final, acte atroce qui dénote une cruauté inqualifiable, personne, il est évident, ne saurait faire opposition à cette opinion. D'autre part, la déclaration spontanée de celui qui peut être en cause est un acte de franchise dont il faut, pour une fois, prendre bonne note.

Nous n'en faisons pas moins de tristes réflexions. N'y a-t-il donc que la jeune femme qui n'ait pas une conduite irréprochable? Les relations avec une personne de conduite douteuse sont-elles si honorables pour celui qui s'en rend coupable? C'est donc une excuse de faire le mal parce qu'on a comme complice quelqu'un qui se conduit plus mal que soi? L'immoralité serait excusable pour l'un parce que... à un degré moins avancé. Elle ne l'est pas pour l'autre parce que les terribles conséquences sont là; parce que, ne pouvant échapper aux lois de la naissance, de la vie, une malheureuse est poussée à commettre un crime.

Je me rappelle qu'à Lugano, un bon vieux pasteur qui, du haut de la chaire, nous parlait si paternellement qu'il nous semblait plutôt être en conversation avec lui, nous disait, certain dimanche, dans un sermon, en nous prêchant l'amour pour la femme déçue: « On dit qu'une femme est tombée quand elle a péché; on ne dit jamais qu'un homme est tombé. Pourquoi? »

N'approfondissons pas un sujet aussi triste que celui que nous ont relaté les journaux. Trop de détails pénibles, d'arguments contraires, de circonstances diverses, qui sont affaire de la justice, ne

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif

LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZÜRICH, Sihlstrasse, 3.
NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

feront qu'assombrir le tableau d'une jeunesse dont les plus belles années sont marquées par la débauche.

Qu'il en ressorte pour nous, femmes, encore une fois, l'importance d'un double devoir: soutenons toutes les œuvres qui s'occupent du relèvement de la jeune fille, cet être faible, dont on sait si bien profiter.

Répétons sans cesse à nos fils qu'il n'y a pour eux qu'une conduite, la conduite saine, digne, honnête, qu'ils voudront plus tard savoir être le plus bel ornement de leur fiancée. Rappelons-leur que tout individu qui s'éloigne de cette conduite est coupable, injuste, indigne, quelle que soit la valeur de la personne avec qui ils auront eu des relations blâmables. Que leur conduite, à eux aussi, soit irréprochable!

J. B.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

L'ordre du jour de la séance que le Comité Central a tenue à Berne le 24 janvier était si chargé, que c'est un véritable tour de force qu'il soit venu à bout de discuter d'une façon approfondie, permettant des décisions motivées, toutes les questions s'imposant à son attention! Il avait, en effet, à s'occuper de l'emploi, de la façon la plus intelligente et la plus utile pour la cause, du Fonds Leslie de 1925, pour lequel plusieurs propositions lui avaient été formulées, accompagnées de rapports très intéressants préparés par des membres du C. C. Les Sections recevront prochainement des indications à ce sujet, mais l'on peut déjà annoncer aujourd'hui qu'en plus des frais d'imprimés faits pour les manifestations lors des votations et élections fédérales des 25 octobre et 6 décembre, une subvention importante a été allouée à la Commission des Cours de Vacances pour permettre une participation plus étendue à ce Cours. En outre, la propagande par conférence pourra être intensifiée, grâce également à une subvention spéciale prise sur le Fonds Leslie. — Si le C. C. n'a pas encore pu arrêter le programme définitif de l'Assemblée générale de 1926, puisque ce n'est qu'au 1^{er} mars qu'il connaîtra toutes les propositions des Sections relativement à cet ordre du jour, il a déjà décidé de fixer après le Congrès de Paris la date de cette Assemblée, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de juin. En revanche il a déjà établi les bases sur lesquelles l'A. S. S. F. serait représentée à ce Congrès, et a nommé M^{me} Leuch présidente de la délégation suisse, la présidente de l'Association ne pouvant cumuler ces fonctions avec celles de membre du Comité International. Vu l'importance des questions discutées, et l'absolue nécessité d'envoyer à Paris une délégation bien au courant de tous ces problèmes, une circulaire spéciale vient d'être adressée aux Sections à cet égard. Enfin, l'expédition des affaires courantes, quelques suggestions individuelles qui seront reprises plus tard, l'examen des finances de l'A. S. S. F., ont encore occupé le C. C., dont les membres ont pu se dire avec satisfaction en se séparant qu'ils avaient accompli de bonne besogne. — La prochaine séance du C. C. aura lieu le 7 mars, et sera surtout consacrée à l'organisation de l'Assemblée générale et au Congrès de Paris.

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

4, RUE CHARLES BONNET — GENÈVE

Union des Femmes de Genève

22, rue Etienne-Dumont — GENÈVE

Location de salles

pour réunions, conférences, séances de Comités, théés de Sociétés, auditions d'élèves, etc. etc.

Prix modérés.

Arrangements pour locations régulières

S'adresser par écrit au local